#### I) ARTICLE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC:

#### Accompagner les seniors avec YES+ : la solidarité toute l'année

YES+, inspiré du dispositif initial Yvelines Etudiants Seniors, a été mis en place par le Département des Yvelines en réponse à la crise sanitaire durant l'été 2020. Il propose aux lycéens, demandeurs d'emploi/ bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien-sûr aux étudiants, notamment ceux en situation de précarité, des visites de convivialité au domicile des seniors isolés. Le dispositif a été actif sur toute l'année 2021 et il est reconduit également sur 2022. Le dispositif a permis, depuis sa création, à 8000 personnes âgées de recevoir des visites ou des appels téléphoniques.

A partir de 2022, son pilotage sera confié à <u>l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine\*</u>, nouvellement créée.

### Comment ça marche?

Dans le cadre d'un appel à candidature, le Département des Yvelines confie à des communes, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) – CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale), SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), la mise en œuvre du dispositif YES+ sur leur territoire de référence. Les structures ont à leur charge le recrutement et la coordination directe des personnes qui seront chargées de rendre visite aux personnes âgées ainsi que l'identification des seniors isolés pouvant bénéficier du dispositif.

La prestation est gratuite pour la personne âgée et YES+ est entièrement financée par le Département.

### Vous êtes étudiant, demandeur d'emploi ou auxiliaire de vie et vous souhaitez postuler ?

Pour postuler et devenir agent de convivialité (mission rémunérée), vous devez remplir les critères suivants :

- avoir plus de 16 ans ;
- être un lycéen/étudiant (avec priorité aux étudiants en situation de précarité)
- être en recherche d'emploi ou/et bénéficiaires du RSA;
- être auxiliaire de vie et travailler dans un SAAD ayant répondu à l'appel à candidature (vous pourrez être recruté en complément de votre activité professionnelle) ;
- avoir le goût du contact avec les personnes âgées ;
- avoir une capacité d'écoute, d'échange et de partage.

Vous êtes motivé et vous souhaitez rendre des visites de convivialité aux seniors isolés dans le cadre d'un job solidaire ?

Candidatez sur yesplus@yvelines.fr ou sur www.job78.fr

# Vous êtes une personne âgée isolée et vous souhaitez recevoir des visites de convivialité ?

Bénéficiez de ce service gratuit, dans le respect des gestes barrières. Au programme :

- visites de convivialité ;
- activités ludiques et numériques ;
- quand cela est possible en fonction du contexte sanitaire : promenades, sorties et actions collectives;
- échanges téléphoniques ;

Pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches au dispositif YES+, rendez-vous sur www.yvelines.fr/yesplus-inscriptions-seniors.

Vous pouvez également y télécharger un formulaire papier et l'adresser à l'agence interdépartementale de l'autonomie 17, rue Albert Thomas 78120 LES MUREAUX

+ d'infos sur www.78-92.fr/yesplus

#### II) ARTICLE A DESTINATION DES JEUNES / DEMANDEURS D'EMPLOI / AUXILIAIRES DE VIE :

#### YES+: décrochez un job solidaire!

YES+, inspiré du dispositif initial Yvelines Etudiants Seniors, a été mis en place par le Département des Yvelines en réponse à la crise sanitaire durant l'été 2020. Il propose aux lycéens, demandeurs d'emploi/ bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien-sûr aux étudiants, notamment ceux en situation de précarité, des visites de convivialité au domicile des seniors isolés. Le dispositif a été actif sur toute l'année 2021 et il est reconduit également sur 2022. Le dispositif a permis, depuis sa création, à 8000 personnes âgées de recevoir des visites ou des appels téléphoniques.

Lancé durant l'été 2020 pour répondre aux besoins des personnes âgées les plus isolées et fragilisées durant la crise sanitaire, le dispositif YES + a démontré son efficacité. Il est désormais pérennisé.

A partir de 2022, son pilotage sera confié à <u>l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines &</u> Hauts-de-Se<u>ine\*</u>, nouvellement créée.

### Comment ça marche?

Dans le cadre d'un appel à candidature, le Département des Yvelines confie à des communes, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), la mise en œuvre du dispositif YES+ sur leur territoire de référence. Les structures ont à leur charge le recrutement et la coordination directe des personnes qui seront chargées de rendre visite aux personnes âgées ainsi que l'identification des seniors isolés pouvant bénéficier du dispositif. La prestation est gratuite pour la personne âgée et YES+ est entièrement financé par le Département.

<sup>\*</sup> L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie, constituée en groupement d'intérêt public(GIP), est l'opérateur des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide à domicile sur le territoire. Il s'agit notamment de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.

Pour postuler et devenir agent de convivialité (mission rémunérée), vous devez remplir les critères suivants :

- avoir plus de 16 ans ;
- être un lycéen/étudiant (avec priorité aux étudiants en situation de précarité)
- être en recherche d'emploi ou/et bénéficiaires du RSA;
- être auxiliaire de vie et travailler dans un SAAD ayant répondu à l'appel à candidature (vous pourrez être recruté en complément de votre activité professionnelle) ;
- avoir le goût du contact avec les personnes âgées ;
- avoir une capacité d'écoute, d'échange et de partage.

Ces critères seront évalués lors d'entretiens de recrutement organisés par les partenaires.

#### Vos missions:

- écouter, diffuser de bonnes pratiques préventives et d'alerte (le cas échéant) :
- effectuer des visites de convivialité de proximité chez la personne âgée (à domicile, en résidence autonomie et en EHPAD), dans le respect des gestes barrières,
- animer des activités ludiques et numériques, et partager des temps d'échange et de stimulation avec la personne que vous accompagnez,
- accompagner la personne dans le cadre de promenades et de sorties,
- passer des appels téléphoniques pour s'assurer que la personne âgée va bien.

Vous êtes motivé et vous souhaitez rendre des visites de convivialité aux seniors isolés dans le cadre d'un job solidaire ?

Candidatez sur <u>yesplus@yvelines.fr</u> ou sur <u>www.job78.fr</u>

#### + d'infos sur www.78-92.fr/yesplus

III) Article à destination des personnes âgées /proches de personnes âgées :

<sup>\*</sup> L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie, constituée en groupement d'intérêt public(GIP), est l'opérateur des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide à domicile sur le territoire. Il s'agit notamment de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.

YES+, inspiré du dispositif initial Yvelines Etudiants Seniors, a été mis en place par le Département des Yvelines en réponse à la crise sanitaire durant l'été 2020. Il propose aux lycéens, demandeurs d'emploi/ bénéficiaires du RSA, auxiliaires de vie et bien-sûr aux étudiants, notamment ceux en situation de précarité, des visites de convivialité au domicile des seniors isolés. Reconduit cet hiver et au printemps, le dispositif a permis, depuis sa création, à 8000 personnes âgées de recevoir des visites ou des appels téléphoniques.

Lancé durant l'été 2020 pour répondre aux besoins des personnes âgées les plus isolées et fragilisées durant la crise sanitaire, le dispositif YES + a démontré son efficacité. Il est désormais pérennisé.

A partir de 2022, son pilotage sera confié à <u>l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines &</u> Hauts-de-Seine\*, nouvellement créée.

### Comment ça marche?

Dans le cadre d'un appel à candidature, le Département des Yvelines confie à des communes, CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), la mise en œuvre du dispositif YES+ sur leur territoire de référence. Les structures ont à leur charge le recrutement et la coordination directe des personnes qui seront chargées de rendre visite aux personnes âgées ainsi que l'identification des seniors isolés pouvant bénéficier du dispositif. La prestation est gratuite pour la personne âgée et YES+ est entièrement financé par le Département.

## Vous êtes une personne âgée isolée et vous souhaitez recevoir des visites de convivialité ?

Bénéficiez de ce service gratuit, dans le respect des gestes barrières.

Au programme:

- visites de convivialité;
- activités ludiques et numériques ;
- quand cela est possible et en fonction du contexte sanitaire : promenades, sorties, participation à des activités collectives ;
- échanges téléphoniques ;

Pour vous inscrire ou inscrire un de vos proches au dispositif YES+, rendez-vous sur www.yvelines.fr/yesplus-inscriptions-seniors.

Vous pouvez également y télécharger un formulaire papier et l'adresser à votre pôle autonomie territorial (PAT).

- + d'infos sur www.78-92.fr/yesplus
- \* L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie, constituée en groupement d'intérêt public(GIP), est l'opérateur des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour faire émerger des solutions innovantes dans le champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide à domicile sur le territoire. Il s'agit notamment de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.